

édité par les communistes
du 10^{ème} arrondissement
57 rue des Vinaigriers
75010 Paris
tél: 01 48 24 11 88
fax: 01 48 24 11 83
mail: pcfparis10@gmail.com

à Paris^e

JANVIER-FÉVRIER 2013

MOBILISATION PARISIENNE contre la réforme des rythmes scolaires

Le 19 décembre dernier, plus d'un millier d'enseignants des écoles maternelles et élémentaires a manifesté contre le projet de réforme des rythmes éducatifs et pour une réelle concertation avec le Rectorat et la ville de Paris. Alors qu'ils attendaient une « refondation » du système éducatif, les enseignants estiment que la réorganisation de la semaine (ajout d'une demi-journée et allègement de 30 minutes en moyenne les 4 autres jours de classe) n'améliorera ni les conditions d'apprentissage, ni la réussite scolaire.

La réforme envisagée vise à désengager l'État en transférant aux collectivités locales, et hors temps scolaire, les disciplines comme l'éducation physique et sportive, les arts plastiques et la musique. Un choix politique qui aggravera les inégalités et la concurrence entre les établissements et les territoires, les communes les moins favorisées disposant de moins de moyens que les autres.

La priorité, au contraire, est de reconstruire un service public national d'éducation, assurant le même accès pour tous, partout. La question des rythmes est systématiquement mise en avant, au détriment des grands sujets qui devraient être au cœur de la « refondation » : les contenus et méthodes d'enseignement, la formation et les salaires des enseignants, les effectifs dans les classes, la réussite de tous les élèves, l'anticipation des difficultés scolaires... ainsi que les financements des moyens matériels et humains indispensables après plus de 10 ans de réductions budgétaires.

Le maire de Paris se dit prêt à appliquer cette réforme dès septembre 2013, tout en reconnaissant son coût élevé pour les finances de la ville. Par contre, pas un mot sur les modalités de mise en œuvre de ces activités de fin d'après-midi : en dehors des salles de classes, les écoles parisiennes disposent de peu de locaux disponibles pour faire ces activités qui concernent tous les élèves. D'autre part, Paris manque cruellement de gymnases et de salles de sports.

Pour toutes ces raisons, les enseignants demandent qu'aucune modification des rythmes scolaires n'intervienne à la rentrée de septembre 2013 et qu'une réelle concertation se mette enfin en place avec la mairie et le Rectorat de Paris.



les élus communistes parisiens (ici Ian Brossat et Emmanuelle Becker) lors de la manifestation du 19 décembre

LES CHANTIERS DE LA GAUCHE pour 2013

De nombreux chantiers attendent la gauche en 2013. Le premier sera celui de l'emploi. Au moment où des millions de travailleurs se retrouvent sans emploi, le MEDEF s'acharne à exiger toujours plus de précarité. Ce n'est pourtant pas avec plus de précarité que les emplois de demain seront assurés. Il faut au contraire construire des parcours professionnels plus stables, créer des emplois qualifiés et augmenter les salaires. Le cadeau de 20 milliards dans le budget aux entreprises n'est pas un bon départ. L'acte trois de la décentralisation est en préparation. La précédente loi remettait en cause l'autonomie des collectivités locales. Il y a des raisons d'inquiétude avec le gel des dotations de l'État, surtout en cas de nouveaux transferts de compétences. De même, le droit de vote des résidents étrangers n'est pas assuré malgré les promesses de campagne. L'échelon local est pourtant un maillon essentiel de démocratie et d'efficacité de l'action publique.

Au printemps, une concertation sera organisée qui donnera sûrement lieu à une nouvelle réforme des retraites. En 2010, les salariés avaient montré leur détermination pour garder le système actuel par répartition. C'est d'une mise à contribution des revenus financiers et d'une augmentation des salaires dont nous avons besoin pour maintenir le système actuel et étendre les droits.

Enfin, en janvier, le projet de loi pour le mariage pour tous passera devant l'Assemblée. Il faudra se mobiliser pour conquérir l'égalité des droits pour tous et ouvrir le droit à la PMA pour les couples de femmes.

En 2013, avec le PCF et le Front de gauche, mobilisons-nous pour faire avancer le progrès social et imposer un véritable tournant à gauche !

Laurent Ighéroussene, responsable de la section PCF 10^{ème}

BUDGET 2013 DE LA VILLE

vote favorable des élus communistes après certaines avancées

Le budget 2013 de la ville de Paris a été adopté en décembre dernier. Le groupe communiste et élus du Parti de gauche l'a soutenu après avoir obtenu plusieurs avancées :

- Complément de 10 millions d'euros pour renforcer le compte foncier et permettre ainsi d'augmenter le parc de logements sociaux
- Réévaluation (+300 000 euros) du budget des classes de découverte qui a subi des baisses importantes ces dernières années. Ces classes transplantées hors de Paris sont pourtant bénéfiques, en particulier pour les élèves qui n'ont pas les moyens de partir en vacances

- Intégration, dans le plan de déprécarisation des personnels de la ville, des 4 000 vacataires qui n'étaient pas prévus initialement. Ainsi, les vacataires qui travaillent dans les centres de loisirs des écoles pourraient être concernés. Davantage de stabilité des personnels pour un service de qualité en faveur des Parisiens.

Les communistes se réjouissent de ces améliorations obtenues dans un contexte de pression pour réduire les dépenses publiques. Ils regrettent cependant que le maire de Paris renonce à réclamer à l'État le 1,3 milliard d'euros qu'il doit à la ville au titre des transferts de compétences non compensés.

EXHIBITIONS L'INVENTION DU SAUVAGE

droit d'inventaire sur le passé colonial de la France

Le 21 novembre dernier, au jardin d'acclimatation, en présence de Lilian Thuram, a été inaugurée l'exposition itinérante *Exhibitions, l'invention du sauvage*, une émanation de celle présentée au musée du quai Branly début 2012.

En liaison avec ce travail de mémoire, Alain Lhostis avait fait adopter par le Conseil de Paris, en mars dernier, la proposition d'apposer des plaques commémoratives de ces exhibitions d'êtres humains qualifiés de «sauvages» dans des lieux symboliques de la capitale. Une de ces plaques sera prochainement installée avenue Mathurin Moreau, près de la place du Colonel-Fabien, où fût organisée, à l'époque, une contre exposition pour dénoncer ces atteintes à la dignité humaine.

*Lilian Thuram et Alain Lhostis
lors de l'inauguration de l'exposition*



une rosace rénovée et illuminée à la gare de l'Est



*point d'orgue des travaux de rénovation entrepris à la gare de l'Est
la remise en état de la rosace Alsace, une œuvre de fonte et de verre datant de 1855
cette rosace sera mise en valeur par un jeu de scintillements bleus
dont l'intensité sera fonction des flux de voyageurs
cette illumination sera visible de la gare et de la rue jusqu'à la fin mars*

LA SCALA

un permis de construire récemment déposé !

Cette salle, située au 13 boulevard de Strasbourg, a une histoire prestigieuse.

Construite en 1874, elle fut longtemps l'une des plus grandes salles parisiennes (1 400 places) de café-concert et de Music-Hall. Dans les années 1930, elle se transforme en une salle de cinéma très en vogue, puis en 1977 en cinéma pornographique.

Elle est mise en vente en 1999, mais la ville de Paris ne la préempte pas. Avec un projet de relance de la salle, Maurice Tinchant et les cinéastes indépendants se mettent sur les rangs. Finalement, la salle est acquise par un mouvement religieux répertorié comme secte, l'Église universelle du royaume de Dieu (qui possède déjà un «tem-

ple» au 254 rue du Faubourg Saint-Martin). Celle-ci entreprend immédiatement des travaux de restructuration sans autorisation préalable.

Suite aux différentes interventions des élus du 10ème en direction de M.Tiberi et à plusieurs manifestations début 2000, les travaux sont stoppés et, par la suite, aucun permis de construire ne sera accordé... jusqu'au 5 novembre 2012 ! À cette date, la SAS Musicals, spécialisée dans les arts du théâtre vivant, a déposé une demande de permis de construire. Le dossier est à l'étude par les services de la ville.

Enfin une perspective de renaissance de ce lieu. Un nouvel atout pour notre arrondissement !

pour une application des réglementations en vigueur

Lors de la réunion du Conseil d'arrondissement du 3 décembre dernier, le Conseil de quartier Louis Blanc/Aqueduc a interpellé à nouveau les élus à propos du non-respect, par de nombreux commerces, de toutes les réglementations en vigueur : non-respect des règlements d'urbanisme (absence de déclarations préalables de travaux, non-conformité des devantures), non-application du Code de l'Environnement et du règlement local de la publicité et des enseignes, appropriation indue de l'espace public (étalages non autorisés ou débordants, dépôt de matériel gênant la circulation des piétons, véhicules-ventouses servant au stockage de produits ou de déchets).

Bref, un ensemble de problèmes qui se posent également dans d'autres quartiers de l'arrondissement et de la capitale, mais aussi dans toutes les agglomérations françaises. Les services de la ville en charge de faire appliquer les réglementations se plaignent de manquer d'effectifs et demandent une évolution législative pour disposer de moyens juridiques pertinents. Le Conseil de quartier a demandé la réactivation de la proposition de loi déposée par une députée parisienne en juillet 2010, mais qui n'a pas été adoptée par l'ancienne majorité. Une loi qui avait pour objectif de donner les moyens aux collectivités de faire respecter les réglementations qu'elles édictent. Les élus du 10ème ont déclaré soutenir cette démarche.

Le Conseil de quartier a également déploré que les services de la ville n'utilisent quasiment pas les dispositifs dissuasifs de verbalisation déjà en place, comme les astreintes ou les arrêtés interruptifs de travaux, ce qui constitue un encouragement à transgresser davantage les réglementations en vigueur. Le maire du 10ème en fera part au maire de Paris sous l'autorité duquel ces services sont placés.

Lors de la séance du Conseil de Paris des 10 et 11 décembre, Alain Lhostis a déposé un vœu (qui a été adopté) reprenant les attentes du Conseil de quartier et demandant le soutien des élus parisiens et du maire de Paris. Ce dernier, lors de son compte rendu de mandat qui s'est tenu à la mairie du 10ème le 12 décembre, s'est prononcé pour un renforcement des interventions en cas de non-respect des réglementations et a confirmé son total soutien à ce projet d'évolution de la loi.

CINÉMA LE LOUXOR un trio d'exploitants a été choisi



une représentation du futur Louxor dont l'ouverture est prévue au printemps prochain

Le 3 décembre dernier, le Conseil d'arrondissement a validé le choix du délégataire de la mission de service public relative à l'exploitation du Louxor pour une durée de 7 ans. Il s'agit de la société CinéLouxor qui regroupe 3 entités spécialisées dans la distribution et la programmation cinématographique (Haut et Court, Xanthie Films et Emmanuel Papillon). Après plus de 2 ans de travaux (pour un coût de 29 millions d'euros), le Louxor (racheté par la Ville de Paris en 2003) ouvrira ses portes au printemps 2013.

Ce cinéma Arts et essais disposera de 3 salles (une grande et 2 plus petites) proposant chacune 5 séances par jour. Avec une programmation principalement Art et essai et des tarifs attractifs (9 € maximum, avec

différentes réductions selon les formules d'abonnement). Une grande partie des matinées sera réservée aux jeunes publics (écoliers, collégiens et lycéens) en partenariat avec des associations d'éducation à l'image bien connues des enseignants.

Le Louxor disposera également d'un espace Café Club (70 m² dont 35 en terrasse) proposant une restauration rapide aux cinéphiles et aux habitants du quartier. La volonté d'associer ces derniers à la vie du Louxor est une priorité pour les nouveaux exploitants qui se sont engagés à rencontrer et accueillir les associations et les conseils de quartier.

Les communistes se réjouissent de l'ouverture prochaine de ce lieu de culture au cœur de ce quartier populaire.

DEMANDE DE RÉQUISITION d'un immeuble de bureaux vide

Au 40 de la rue René Boulanger, un immeuble de bureaux, d'une surface totale de plusieurs milliers de m², est inoccupé depuis plus de 2 ans. Lors de sa séance du 5 novembre dernier, le Conseil d'arrondissement a demandé que soit examinée sans délai la possibilité d'occupation des immeubles vides de l'arrondissement, dont cet immeuble de la rue Boulanger. Alain Lhostis a rappelé que la loi française autorise la réquisition d'immeubles vacants et que le gouvernement s'est récemment engagé à faire appliquer cette loi pour l'hébergement des personnes mal logées. Une nécessité à Paris où le dispositif d'hébergement à Paris est saturé.



une salle de consommation de drogue à moindre risque

Lors de sa séance des 10 et 11 décembre derniers, le Conseil de Paris a voté une subvention en faveur de *Gaïa*, une association spécialisée dans la réduction des risques en matière de toxicomanie. Ceci afin d'effectuer un travail de préfiguration en vue de la mise en place, à titre expérimental, de la première salle de consommation de drogue à moindre risque. Celle-ci pourrait être installée dans le quartier des gares, le Conseil d'arrondissement étant favorable à cette implantation.

Alain Lhostis a rappelé que plusieurs pays européens se sont déjà engagés dans cette voie depuis plusieurs années : l'Allemagne (25 salles ouvertes), les Pays-Bas, l'Espagne, la Suisse... De l'avis général, l'ouverture de ces salles a permis de réduire les contaminations chez les usagers de drogues et aussi d'améliorer la tranquillité des riverains. En France,

d'autres villes dirigées par des équipes municipales de sensibilités diverses se sont portées volontaires en plus de Paris : Marseille, Bordeaux, Toulouse...

Alain Lhostis demande que le gouvernement cesse de tergiverser : la ministre de la Santé avait déclaré en octobre dernier que les premières expérimentations pourraient démarrer avant la fin 2012, mais le décret autorisant ces ouvertures n'est toujours pas paru et ne le serait que courant 2013 !

Par ailleurs, il exhorte le maire de l'arrondissement à organiser sans tarder une concertation avec les habitants et à mettre en place un comité de pilotage de cette expérimentation regroupant les différents partenaires institutionnels (ville et État), les élus et les représentants des habitants.

POUR DES LOGEMENTS SOCIAUX sur le site de l'hôpital Ste-Périne dans le 16^{ème}

Retour sur un projet de construction de logements sociaux sur le site (constructible) contigu au jardin de l'hôpital Sainte-Périne dans le 16^{ème}.

En 2006, le maire de Paris avait soumis une délibération proposant la réalisation de 210 logements destinés aux personnels de l'AP-HP. Bien que contraints d'assurer leur service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, ils sont effectivement des centaines en attente d'un logement à Paris proche de leur travail. Mais la droite, avec l'appui des élus verts, avait bloqué le projet.

Lors de la séance du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre dernier, Alain Lhostis est ré-intervenu sur ce projet et a rappelé que le maire de Paris avait réitéré sa volonté de le voir enfin aboutir. Cette fois, une majorité du Conseil de Paris s'est déclarée favorable à l'aboutissement de cette opération et a mandaté le maire pour qu'il demande à la direction de l'Assistance publique de poursuivre les études de faisabilité relatives à la construction de logements sociaux sur la partie constructible du site.

UNE CRÈCHE PRIVÉE au sein de la gare du Nord



Une nouvelle crèche de 30 places, implantée dans les locaux de l'ancien bureau de poste qu'elle loue à la SNCF, a ouvert ses portes fin octobre. Elle n'est pas gérée par la ville de Paris, mais par *Babilou*, une entreprise privée qui, en 10 ans, en a créé près de 300 autres en France... depuis que la Caisse nationale d'Allocations familiales a ouvert ses dispositifs financiers au privé. Une mesure destinée à favoriser l'essor des crèches d'entreprises.

Les inscriptions sont réservées au personnel des entreprises (la SNCF en fait partie) qui ont signé une

convention avec *Babilou* qui leur donne le droit de réserver des places. Ces entreprises signataires bénéficient en outre d'avantages fiscaux : le « crédit d'impôt famille » égal à 50% des dépenses en investissement et en fonctionnement (plafond de 500 000 €) ainsi qu'une déductibilité fiscale sur les frais de fonctionnement... Bref, encore des cadeaux aux entreprises à la charge des contribuables. Ainsi, le marché de la petite enfance devient juteux pour des sociétés qui, comme *Babilou*, exploitent l'insuffisance des capacités d'accueil en crèche, aggravée ces dernières années par le désengagement des pouvoirs publics au nom de la réduction des dépenses publiques.